



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 mars 2024

DELIBERATION N°2024-015

L'an 2024, le 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-015 : Versement d'un fonds de concours par la commune de Noyarey à Grenoble-Alpes Métropole pour des travaux de proximité

Alfio PENNISI, Rapporteur

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5215-26 et L5217-7 relatifs au financement d'un équipement par fonds de concours ;

VU la délibération n°95 du Conseil métropolitain du 12 mars 2021 concernant la mise en place de fonds de concours « proximité » au profit de la Métropole pour financer la réalisation de petits travaux sur l'espace public (mise en accessibilité, reprise de carrefour ou passage piétons, ralentisseurs, aménagements de sécurité devant des écoles ou bâtiments publics...);

CONSIDÉRANT que la Métropole, compétente en matière de voirie et d'aménagement des espaces publics dédiés aux modes de déplacement urbain, a réalisé, sur demande de la commune de Noyarey, divers travaux d'aménagement d'espaces publics de proximité à Noyarey ;

CONSIDÉRANT que les opérations de « proximité » correspondent aux travaux de petites évolutions ou d'adaptation de l'espace public, de faible montant ou à des opérations ponctuelles (mise en accessibilité, reprise de carrefour ou passage piétons, aménagements de sécurité, etc.) ;

CONSIDÉRANT que seuls l'entretien et le renouvellement de la voirie existante ont été intégrés au modèle d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe financière annuelle de base affectée à la commune de Noyarey pour financer les opérations de proximité est de 4184,17€ HT par an ;

Cette enveloppe est prise en charge à 100 % par la Métropole mais un principe de bonification de cette enveloppe est prévu, avec prise en charge à moitié par la Métropole et à moitié par la Commune.

Au vu du dépassement prévu de cette enveloppe pluriannuelle, la commune de Noyarey prend en charge une part du financement à travers un fonds de concours « proximité ».

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de « proximité » ont été réalisés en 2022 et 2023, dont la liste détaillée figure en annexe de la convention, pour un montant total de 20 728,74 € HT, tel qu'indiqué sur le plan de financement présenté dans la convention en annexe, la part revenant à la commune, soit 50 %, s'élève donc à 10 364,37€ HT ;

PROPOSE d'attribuer un fonds de concours de 10 364,37 € HT à Grenoble Alpes Métropole pour le financement de ces opérations de proximité sur l'espace public ;

PROPOSE d'autoriser le Maire à signer la convention afférente, en annexe ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE SON ACCORD et **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours de 10 364,37 € HT à Grenoble Alpes Métropole pour le financement d'opérations de proximité sur l'espace public ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement correspondante avec Grenoble Alpes Métropole.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 28/03/2024

Reçu en préfecture le : 27/03/2024

Exécutoire le : 28/03/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/03/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

